

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF769

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	100 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	100 000	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 100 000 euros de l'action 3 « Sécurisation des risques locatifs » du programme 109 « Aide à l'accès au logement » vers l'action 2 « Revitalisation économique et emploi » du programme 147 « Politique de la ville ».

Il s'agit d'un amendement d'appel.

Il est indispensable de rendre les zones franches urbaines plus efficaces en les faisant coïncider avec l'ensemble des autres dispositifs déjà mis en place dans certains centres-villes : ANRU, PNRQAD et Plan Action cœur de ville.

C'est d'ailleurs ce qui avait été proposé par la proposition de loi n° 2158 : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/propositions/pion2158.pdf>